

**Elaboration du Plan Stratégique National en matière de santé mentale (PSN-SM 2023-2026)**

**Termes de Référence de recrutement d’un consultant pour l’évaluation finale du Plan d’Action Multisectoriel de Santé Mentale (PAMSM) 2019-2022 et l’élaboration du PSN-SM 2023-2026**

**Référence : TGO-2023-DPI-LOME-00808**

**Juin 2023**

**Sommaire**

[Informations clés relatives à l’élaboration du PSN-SM 2023-2026 3](#_Toc129547871)

[1. Contexte et justification de l’élaboration du PSN-SM 2023-2026 4](#_Toc129547872)

[2. Objectifs et livrables de la mission 5](#_Toc129547873)

[2.1. Objectif général 5](#_Toc129547874)

[2.2. Objectifs spécifiques 5](#_Toc129547875)

[2.3. Livrables de la mission 6](#_Toc129547876)

[3. Approche méthodologique de la mission 6](#_Toc129547878)

[3.1. Période, champ et cibles de la mission 6](#_Toc129547879)

[3.2. Critères clés de l’évaluation 6](#_Toc129547880)

[3.3. Démarche pratique de la mission 7](#_Toc129547881)

[3.3.1. Participation des parties prenantes 7](#_Toc129547882)

[3.3.2. Sources des données 7](#_Toc129547883)

[3.3.3. Assurance qualité des données 7](#_Toc129547884)

[3.3.4. Volets de l’analyse pour l’évaluation 8](#_Toc129547885)

[3.3.4.1. Volet qualitatif 8](#_Toc129547886)

[3.3.4.2. Volet qualitatif 8](#_Toc129547887)

[3.3.5. Rédaction, pré-validation et validation des documents/Livrables 8](#_Toc129547888)

[3.4. Cadre de coordination et de mise en œuvre de la mission 9](#_Toc129547901)

[4. Calendrier de la mission 10](#_Toc129547902)

[5. Description de la mission du Consultant national (CN) 10](#_Toc129547903)

[5.1. Rôles et responsabilités du consultant 10](#_Toc129547904)

[5.1.1. Responsabilités du CN 10](#_Toc129547905)

[5.1.2. Autres tâches du CN 10](#_Toc129547906)

[5.2. Supervision de la mission 11](#_Toc129547907)

[5.3. Qualification & profil du CN 11](#_Toc129547908)

[5.3.1. Formation 11](#_Toc129547909)

[5.3.2. Expériences professionnelles 11](#_Toc129547910)

[5.3.3. Langue de travail 11](#_Toc129547911)

[5.3.4. Maîtrise de l’outil informatique et des logiciels de gestion des données 11](#_Toc129547912)

[5.4. Composition du dossier de candidature 11](#_Toc129547914)

[5.4.1. Proposition technique 11](#_Toc129547915)

[5.4.2. Proposition financière 12](#_Toc129547916)

[5.5. Evaluation des propositions du CN 12](#_Toc129547917)

[5.6. Conditions de soumission 12](#_Toc129547918)

[5.7. Conditions de succès de la mission 12](#_Toc129547919)

# Informations clés relatives à l’élaboration du PSN-SM 2023-2026

| **Items** | **Infos clés** |
| --- | --- |
| Pays | Togo |
| Lieu de la mission | Lomé (et régions sanitaires) |
| Durée de mission | 50 jours |
| Période de la mission | Juillet à Septembre 2023 |
| Organisme demandeur | Ministère de la santé, de l’Hygiène publique et de l’Accès Universel aux Soins (MSHPAUS) |
| Service responsable au sein de l’organisme demandeur | Programme National des Addictions aux Produits Psychoactifs (PNAPP) |
| Autres services fortement impliqués au sein de l’organisme demandeur | Programme National de Lutte contre les Maladies Chroniques (PNLMC)  Direction de lutte contre la maladie et des programmes de santé publique (DMSP) |
| PTF qui finance la mission | Handicap International (HI) |

# Contexte et justification de l’élaboration du PSN-SM 2023-2026

Les troubles mentaux, les addictions et les handicaps psychosociaux sont répandus dans toutes les régions du monde et contribuent largement à la morbidité et à la mortalité prématurée. La paupérisation grandissante de la population, les conflits sociopolitiques et les catastrophes naturelles et d’origine humaines avec leur corollaire de déplacement interne et externe des victimes apparaissent comme les principales causes de la montée des problèmes psychosociaux tels que les troubles affectifs, la détresse psychologique, les troubles psychotiques, le mésusage de substances psychoactives, la délinquance.

A l’échelle mondiale, près d’une personne sur huit présente un trouble psychique selon l’OMS.[[1]](#footnote-1) Elles touchent toutes les tranches d’âges et catégories socioprofessionnelles des populations de la planète. En Afrique Sub-Saharienne, dans le contexte des pays en voie de développement, les maladies mentales restent encore ignorées et négligées. Elles suscitent de la part des communautés une stigmatisation sociale voire une maltraitance des personnes en souffrance.

Au vu de l’ampleur des problèmes de santé mentale avec l’ensemble de ses conséquences sur le bien-être des populations, l’OMS recommande à tous les pays d’élaborer des stratégies nationales de prévention et de prise en charge adaptées à chaque contexte.

Conformément à cette recommandation, l’OMS a élaboré le plan d’action global pour la santé mentale 2013-2030 approuvée par l’assemblée mondiale de la santé. Ce plan a pour objectifs de : (i) renforcer le leadership et la gouvernance dans le domaine de la santé mentale ; (ii) fournir des services de santé mentale et d’aide sociale complets et intégrés dans un cadre communautaire ;(iii) mettre en œuvre des stratégies de promotion et de prévention ; (iv) renforcer les systèmes d’information, les bases factuelles et la recherche. Dans cette logique l’OOAS a également adopté en 2018, le Plan Stratégique Régionale de la Santé Mentale de la CEDEAO.

C’est à cet effet qu’au Togo, après le plan d’action santé mentale (PASM ; 2015-2019), le Plan d’Actions Multisectoriel de Santé Mentale (PAMSM ; 2019-2022) a été élaboré et mis en œuvre au Togo. Ce dernier plan arrimé au Plan National de Développement Sanitaire (PNDS ; 2017-2022) est arrivé à terme à fin 2022.

Par ailleurs, la nouvelle politique nationale de santé (PNS) - horizon 2030) et le nouveau Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2023-2026 ont défini les orientations en matière de promotion de la santé mentale et de prise en charge des troubles mentaux et de la détresse psychologique (Effet attendu 2.4 de l’orientation stratégique 2 de la PNS – horizon 2030 et Effet 3.4 de l’axe 3 du PNDS 2023-2026). Ces deux documents fournissent le cadre d’orientation pour l’élaboration d’un Plan Stratégique National-Santé-Mentale (PSN-SM) dont la mise en œuvre contribuera à la réalisation du but poursuivi par le PNDS 2023-2026 *« Contribuer à augmenter l’espérance de vie de la population, en permettant à tous de vivre en bonne santé et en assurant un bien-être de tous à tout âge ».*

Les présents termes de référence (TDR) précisent le cadre du processus d’évaluation finale du Plan d’Action Multisectoriel de Santé Mentale (PAMSM) 2019-2022 et d’élaboration du PSN-SM 2023-2026. Ils sont élaborés pour faciliter le recrutement d’un consultant national pour accompagner ce processus avec l’appui financier de Handicap International.

# Objectifs et livrables de la mission

# Objectif général

Faire l’évaluation finale du Plan d’Action Multisectoriel de Santé Mentale (PAMSM) 2019-2022 et élaborer le PSN-SM 2023-2026.

# Objectifs spécifiques

Les principaux objectifs spécifiques de la mission sont :

* **Evaluation du PAMSM 2019-2022**
  + Evaluer l’état de mise en œuvre du PAMSM 2019 – 2022 ;
  + Examiner les forces et faiblesses du processus d’élaboration et de mise en œuvre du PAMSM 2019-2022 ;
  + Identifier les meilleurs pratiques, les leçons apprises et les pistes de capitalisation des acquis ;
  + Formuler des recommandations à prendre compte pour l’élaboration des prochains documents en matière de santé (aussi bien sur le processus que sur le contenu desdits documents).
* **Elaboration du PSN-SM 2023-2026**
  + Proposer un état des lieux de la santé mentale (résumé du rapport d’évaluation) ;
  + Appuyer la définition d’un cadre de résultats attendus sur la période 2023-2026
  + Appuyer la définition d’un échéancier sur la période 2023-2026 ;
  + Appuyer l’identification des stratégies, des interventions, des mesures et réformes nécessaires qui constitueront les priorités d’actions en matière de promotion de la santé mentale ;
  + Appuyer l’élaboration du budget du plan ;
  + Appuyer la définition des modalités de mise en œuvre et de suivi-évaluation du plan.

# Livrables de la mission

Les principaux livrables de la mission sont :

* Une méthodologie détaillée de mise en œuvre de la mission *(****à soumettre au début de la mission 5 jours après la signature du contrat et à valider lors de la réunion de cadrage)***
* Un rapport provisoire de l’évaluation du PAMSM 2019-2022 *(****à soumettre 20 jours après le début de la mission et à faire pré-valider lors d’un atelier)***
* Un rapport provisoire du PSN-SM 2023-2026 *(****à soumettre 40 jours après le début de la mission et à le faire pré-valider lors d’un atelier)***
* Une version finale (validée) des deux documents : rapport de l’évaluation du PAMSM 2019-2022 et document PSN-SM 2023-2026 *(****à soumettre 50 jours après le début de la mission et à faire valider lors d’un atelier)***
* Un rapport de mission, une présentation brève des résultats de l’évaluation en PPT, une présentation des grands axes du PSN-SM en PPT (***accompagnant les versions finales des 2 documents)***.

# Approche méthodologique de la mission

# Période, champ de la mission

La durée de la mission est de 50 jours.

L’évaluation couvrira la période de 2019 à 2022 et portera sur les éléments clés définis dans le PAMSM 2019-2022.

L’élaboration du nouveau PSN-SM couvrira, selon les orientations du nouveau PNDS, la période 2023 à 2026.

# Acteurs impliqués

La présente mission sera participative et inclusive. Toutes les parties prenantes de la santé mentale (secteur santé, secteur protection sociale, ONG et associations, prestataires publiques et privées etc.), incluant les usagers des services de santé mentale seront impliquées à chaque phase. Ceci porte aussi bien sur les acteurs du niveau central que ceux du niveau décentralisé et ceci pour la phase d’évaluation et la phase d’élaboration du nouveau PSN-SM.

# Cadre de coordination et de mise en œuvre de la mission

Un comité technique sera mis en place et dont la composition, les attributions et le fonctionnement seront définis par l’arrêté le créant.

Le comité technique aura essentiellement pour mission d’accompagner le consultant tout au long de la mise en œuvre du processus.

# Calendrier de la mission

* Période : juillet à août 2023

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date | Durée | Activités |
| 19 juillet | 1 jour | Mise en place du comité technique |
| 28 juillet | 1 jour | Signature du contrat |
| 04 Aout | 1j | Réunion de revue des TDR et cadrage méthodologique de la mission du consultant |
| 05 au 23 Aout | 18 jours | Travaux d’évaluation et rédaction du rapport provisoire d’évaluation du PAMSM 19-22 |
| 24 août | 1 jour | Pré validation – évaluation de la stratégie 19 – 22 |
| 25 août au 15 sept | 19 jours | Travaux d’élaboration de la PSN-SM et draft du PSN-SM 2023-2027 |
| 15 sept | 1 jour | Atelier de pré validation du PNS-SM |
| 18 – 19 sept | 2 jours | Atelier de Validation de l’évaluation du PAMSM 19-22 et d’élaboration du PNS-SM 23-26 |
| 23 sept | 4 jours | Versions finales du PSN-SM 23-26 et du rapport d’évaluation du PAMSM 19-22 |
| 26 septembre | 2 jours | Rapport de mission, présentation de l’évaluation du PAMSM en PPT, présentation du PSN-SM en PPT |

# Description de la mission du Consultant national (CN)

# Rôles et responsabilités du consultant

# Responsabilités du CN

Les attributions du consultant, au regard des livrables, consiste à :

* Proposer une méthodologie détaillée de mise en œuvre de la mission ;
* Organiser et coordonner la collecte et l’analyse des données ;
* S’assurer de la qualité des données et informations collectées de même que de la qualité des documents produits ;
* Soumettre les rapports provisoires à pré-valider ;
* Prendre en compte les amendements et observations ;
* Transmettre les rapports finaux et le rapport de mission.

# Autres tâches du CN

Le CN devra également :

* Proposer et faire valider le canevas du rapport d’évaluation et celui du PSN-SM ;
* Echanger en permanence avec le PNAPP et le comité technique mis en place pour des points périodiques et la levée de goulots éventuels ;
* Être disponible tout au long du processus.

# Supervision de la mission

La supervision du processus est assurée par le Programme National des Addictions aux Produits Psychoactifs (PNAPP). Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec le comité technique à mettre en place, les autres programmes et services du MS impliqués dans la thématique Santé Mentale et/ou les questions d’évaluation (DEPP, SP/PNDS etc.)

# Qualification & profil du CN

Le CN doit remplir les conditions minimales ci-après :

# Formation

* Être titulaire d’un diplôme universitaire de troisième cycle (minimum BAC+5) dans l’une des disciplines suivantes : santé publique, santé mentale, psychologie, économie de la santé, gestion des services de santé, économie, sociologie de la santé, Travail social, management des projets/programmes de santé ou tout autre diplôme équivalent.

# Expériences professionnelles

* Expérience avérée dans l’élaboration de documents de politique ou plan stratégiques dans le domaine de la santé, de la santé mentale et du soutien psychosocial
* Expérience avérée dans l’évaluation de document de politique ou plan stratégique dans le domaine de la santé ou dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial
* Avoir une bonne connaissance sur les thématiques de la santé mentale et du soutien psychosocial au Togo serait un atout
* Avoir une expérience avérée comme consultant national
* Avoir cinq (05) ans d’expériences professionnelles
* Avoir une maitrise du contexte et de la situation sanitaire du Togo.

# Langue de travail

* Français : maîtrise parfaite du français (langue d’élaboration des documents)
* Anglais : niveau de connaissance est un atout.

# Maîtrise de l’outil informatique et des logiciels de gestion des données

* Logiciels du pack offices, notamment WORD, EXCEL, POWERPOINT etc.
* Logiciel d’analyse des données : SPSS, Epi info etc.

# Composition du dossier de candidature

# Proposition technique

* Note explicative de la compréhension des TDR
* Méthodologie détaillée
* Calendrier détaillé
* Curriculum Vitæ du consultant principal (indiquant les diplômes et formations, les expériences dans les domaines ci-dessus mentionnées, une liste de publications si possible).
* Preuves de bonne exécution des expériences précédentes

# Proposition financière

* Une proposition financière rédigée en F CFA incluant au minimum des détails sur les frais de consultation (Honoraires) et les coûts opérationnels (Déplacement, Hébergement, etc… si nécessaire).

NB : Tenir compte du prélèvement à la source sur le montant des honoraires à reverser aux impôts

* Modalités de paiement en fonction des livrables
  + 1. **Documents administratifs et annexes HI**
* Relevé d’Identité Bancaire (RIB)
* Carte d’immatriculation fiscale valide du cabinet / consultant,
* Carte d’identité ou Passeport du représentant légal du cabinet,
* Carte d’identité ou Passeport du consultant principal (si différent du représentant légal)
* Conditions générales d’achat HI remplies et signées
* Bonnes pratiques commerciales HI remplies et signées
* Déclaration d’intégrité AFD remplie et signée

# Evaluation des propositions du CN

* Evaluation par pondération sur 100 points
  + Offre technique 70% soit 70 points
  + Offre financière 30% soit 30 points
* Démarche
  + Evaluation de l’offre technique (NT sur 70 points)
    - Expérience dans l’élaboration d’au moins trois (03) documents de politique ou plan stratégiques dans le domaine de la santé et/ou le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial (25 points)
    - Expérience dans l’évaluation de document de politique ou plan stratégique dans le domaine de la santé ou dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial (10 points)
    - Niveau de connaissance de sur la thématique de la santé mentale et du soutien psychosocial au Togo (05 points)
    - Compréhension des TDR (10 points)
    - Méthodologie détaillée (20 points).
  + Note éliminatoire (note inférieure à 49 points soit 70% de 70 points)
  + Seuls les candidats ayant obtenu la NT minimale verront leur offre financière analysée
  + Note financière (NF sur 30 points)
  + Calcul de la note obtenue (NT : 70%NT + 30%NF).

# Conditions de soumission

* Lieu de dépôt des dossiers de candidature : Les candidatures seront déposées par voie électronique via l’adresse suivante : **appel-offre@togo.hi.org**
* Indiquer en objet du message la référence :

« **TGO-2023-DPI-LOME-00808 : Consultance évaluation finale PAMSM et élaboration PSN-SM** »

* Date de clôture des dossiers de candidature : Les dossiers seront reçus jusqu’au 17 Juillet 2023 à 16h00, date limite.

# Conditions de succès de la mission

* Processus inclusif et participatif (Implication de toutes les parties prenantes)
* Appui continu du PNAPP et du comité à mettre en place
* Disponibilité des acteurs à fournir les fournir les informations et documents clés
* Disponibilité continue du CN.
  1. **Calendrier de l’avis de marché**

Le/La consultant-e sera recruté-e sur la base d’une consultation ouverte dont voici ci-dessous les différentes phases :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **ACTIVITE** | **DATE** | **HEURE (GMT)** |
| Date de publication de l’avis de marché | **03/07/2023** | **-** |
| Date limite pour demander des clarifications | **11/07/2023** | **12H00** |
| Dernier jour où HI donne des clarifications (réunion de questions et réponses) | **11/07/2023** | **16H00** |
| Date limite de soumission des offres (date de réception, et non date d’envoi) | **17/07/2023** | **16H00** |
| Session d’ouverture des offres par HI | **18/07/2023** | **10H00** |
| Notification d’attribution au soumissionnaire retenu | **25/07/2023** | **-** |
| Proposition de contrat | **28/07/2023** | **-** |

* Les candidatures féminines sont fortement encouragées.
* Les offres incomplètes ainsi que celles reçues hors délais ne seront pas prises en compte et seul(e)s les candidat(e)s retenu(e)s pour la suite du processus seront contacté(e)s.

A l’issu de la sélection les résultats seront notifiés aux candidats par mail.

**N.B.** : Humanité & Inclusion s’engage à promouvoir l’égalité des chances et lutter contre toutes formes de discrimination à l’embauche. HI est attaché au principe de la diversité et encourage tout particulièrement les candidatures des personnes en situation de handicap et les femmes.

Nous encourageons sincèrement les candidats en situation de handicap à exprimer leurs besoins spécifiques au travers de leur lettre de motivation.

HI est une organisation qui adopte une position de Tolérance Zéro en matière d'exploitation, d'abus, de harcèlement et d'intimidation sexuels, de fraude et de corruption. Le/La candidat(e) sélectionné(e) devra s’engager à adhérer et respecter ces politiques qui sont disponibles sur ce lien : <https://hi.org/fr/politiques-institutionnelles>

HI a également mis en place un mécanisme rigoureux, transparents et inclusifs de remontée et gestion des plaintes. Tout signalement peut être adressé en toute confidentialité et sécurité à [plainte@togo.hi.org](mailto:plainte@togo.hi.org)

1. Rapport mondial sur la santé mentale : transformer la santé mentale pour tous. ISBN 978-92-4-005192-8, organisation mondiale de la santé 2022, P.15 [↑](#footnote-ref-1)